



PROCES VERBAL DE LA SESSION DE PRINTEMPS 2016

1. ORDRE DU JOUR POUR LA SESSION DE PRINTEMPS ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SESSION D'AUTOMNE 2015

L'ordre du jour pour la session de printemps est ratifié et le PV de la session d'automne 2015 est adopté.

2. SITUATION GENERALE (C. BORDAS)

- Jury d'admission CR des concours CNRS : le classement de la section (admissibles) a été respecté, bien que des discussions aient eu lieu autour de l'affectation d'un candidat (existence de difficultés locales, indépendantes du candidat). A noter qu'un candidat non auditionné cette année après le JAD a tenté un recours.

- Jury d'admission DR2 : notre classement des admissibles a aussi été respecté, même si le jury a pu se demander si nous n'avions pas rattrapé trop de candidats qui ont eu un décollage de carrière tardif. Même si cela provoque des grincements au niveau de la direction du CNRS, il faut noter que le rattrapage des retards de carrière figure explicitement parmi nos critères de promotion DR2. Par ailleurs, l'exigence d'une HDR (en principe non requise) devient de plus en plus rigide.

- Délégations: il y a eu moins d' « incohérences » que les années précédentes entre nos classements et les délégations obtenues.

- Les auto-promotions (promotions des membres d'une section) seront désormais explicitement « interdites » par la direction de l'INP qui les refusera systématiquement.

- HCERES : un dialogue accru avec les instances d'évaluation (et en particulier le comité national) précédera les prochaines vagues d'évaluation. A cet effet, la section reçoit Serge Bouffard (délégué scientifique coordinateur pour la physique HCERES) pour discuter des comités de visite dans les labos où la section 04 est représentée. A noter que dorénavant les comités de visite devront comporter explicitement un représentant PAR (personnels d'appui à la recherche) en leur sein dès que l'unité comprend plus de deux ETPT de personnels techniques et administratifs.

Discussion : une discussion entre les membres de la section s'engage, notamment sur le passage de la mandature à 5 ans (les effets que produira cet allongement – fatigue des membres, moindre diversité des critères que permettrait au contraire un renouvellement plus fréquent – et les actions qui pourraient être menées pour contrer cette mesure – renouvellement partiel, démissions collectives).

3. INTERVENTION ET DISCUSSION AVEC LA DIRECTION DE L'INP

Alain Schuhl, Directeur scientifique de l'INP, et Astrid Lambrecht, DAS pour la section 04, interviennent en session et discutent avec la section. A. Schuhl revient en particulier sur le budget du CNRS, qui est au minimum possible, avec une gestion au plus juste. Alain Fuchs avait dû s'activer après l'annonce par le gouvernement d'une ponction sur le budget de cette année, ce qui aurait conduit à abandonner plusieurs projets ; la mobilisation de la direction du CNRS a eu un gros écho médiatique, avec notamment la lettre ouverte des Prix Nobel.

A. Schuhl évoque également le rôle de l'INP dans la restructuration de la physique au niveau local: il s'agit d'avoir une vision nationale. Au niveau local les universités vont vouloir tout faire, mais il n'y a pas assez de force pour tout faire partout : il faut répartir les forces. Une discussion avec les membres de la section s'engage alors que plusieurs membres évoquent la position du CNRS jugée par trop en retrait par rapport aux autres tutelles et partenaires (surtout les régions). Le résultat est que des laboratoires importants faisant de la recherche fondamentale évitent de mettre la recherche fondamentale en avant, préférant un affichage basé sur les applications à l'économie locale. Cela se comprend car le financement donné par le CNRS pour les activités de recherche est parfois faible par rapport au financement régional, mais à terme cela pourrait être dangereux. De plus, c'est le CNRS

qui paye le salaire des chercheurs. A. Schuhl répond que lorsqu'on saisit des opportunités de financement (par exemple des financements proposés par les régions), il faut faire au mieux.

Une discussion s'engage également sur les profils de recrutement et de promotion, à partir d'un bilan de la mandature préparé par Christian Bordas (genre, âge, thématiques, répartition géographique, expérimentateurs/théoriciens).

4. INTERVENTION ET DISCUSSION AVEC SERGE BOUFFARD, DELEGUE HCERES

Serge Bouffard explique que le nouveau président du HCERES a demandé que le HCERES travaille en commun avec le CNU et le Comité national, avec prise de contact direct entre les délégués HCERES et les bureaux des sections. De manière concomitante, à partir de la vague D, les évaluations se feront plus sur dossier qu'auparavant, avec des comités de visite réduits et plus légers. Les dossiers seront aussi allégés. Le rapprochement avec le Comité national devrait permettre d'élargir le panel des experts, qui était trop étroit. Un représentant des personnels d'appui à la recherche sera désormais obligatoire dans les comités de visite (mais il n'y a pas d'obligation de prendre un des élus C du Comité national). Les délégués scientifiques pour la physique changent au HCERES : ils seront remplacés après l'été par 3 nouveaux délégués (dont Christian Bordas).

S. Bouffard discute ensuite avec la section des experts potentiels pour les comités de visite des laboratoires relevant de la 04 qui seront évalués lors de la vague C.

5. EVALUATIONS

Lors de la session, la section a procédé à l'examen et discuté :

- 26 évaluations de chercheur à vague ou mi-vague
- 6 dossiers de reconstitution de carrière
- 3 demandes d'éméritat
- 2 dossiers de changement d'affectation
- 1 cas de changement de direction d'unité

ainsi que :

- 8 avis de pertinence pour l'association d'unités au CNRS

- 3 cas de création, suivi ou renouvellement d'unités ou de structures (GDR...).

Par ailleurs, la section a procédé au classement de 50 dossiers de demandes de prime PEDR. La diffusion du classement des PEDR s'effectue comme la section l'avait décidé l'année précédente, sous format 'intranet' (seuls les chercheurs CNRS de la section auront accès au classement, disponible sur le site internet de la section).

Nota : Les propos prêtés aux représentants des tutelles sont ici retranscrits à partir des notes prises par le secrétaire scientifique, n'ont pas été relus par les intervenants et ne sauraient donc en aucun cas être considérés comme l'expression officielle des directions des Instituts du CNRS.